

Communiqué de presse
18 janvier 2023

Aux représentant-e-s des médias

Le Tribunal fédéral déclare irrecevable le recours constitué par la « Compagnie classique »

Le Conseil administratif prend connaissance avec beaucoup de satisfaction de l'arrêt 2C_585/2021 du Tribunal fédéral, du 29 novembre 2022, déclarant irrecevable le recours constitué par la « Compagnie classique » (M. Didier Nkebereza et Mme Stéphane Mitchell), leur imputant à charge les frais de procédure, la Ville de Genève obtenant ainsi gain de cause en tous points. Cet arrêt met fin à 5 ans de litige juridique.

Pour mémoire, le TF a rendu en 2018 un arrêt (2C_569/2018) instituant le fait que, dans certaines situations bien précises assimilables à un monopole de fait, les procédures de nomination dans des théâtres municipaux devaient être traitées dans le cadre de la Loi sur le marché intérieur (LMI), avec notamment l'obligation de prendre des décisions attaquables, soit des décisions notifiées pouvant faire l'objet d'un recours devant les tribunaux compétents.

Cet arrêt de 2018 ne se prononçait pas sur le cas particulier des recourant-e-s ni sur la pertinence ou la licéité des procédures de nomination menées à l'époque. Cet arrêt représentait ainsi une modification de la jurisprudence relative à la LMI et a été mis en oeuvre avec diligence et rigueur par la Ville de Genève. Toutefois, les recourant-e-s ont cru bon de mener une longue bataille judiciaire pour défendre leur cas spécifique, bataille enfin close de manière très claire par le Tribunal fédéral. L'arrêt rendu en novembre 2022 confirme ainsi le fait que nos procédures ont été menées avec rigueur et déboute très clairement les recourant-e-s, considérant que ces derniers n'avaient aucun intérêt à agir dès lors qu'ils n'avaient aucune chance d'obtenir les directions des théâtres de l'Orangerie ou du Grütli.

En conclusion, d'une manière générale, la Ville a été confortée dans la décision prise d'attribution des directions des théâtres de l'Orangerie et du Grütli, et elle a tiré les conclusions nécessaires en matière de procédures de nomination. Elle poursuivra sa politique visant à assurer la diversité et la qualité du paysage théâtral genevois.

Contact

Département de la culture et de la transition numérique
M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel
022 418 95 25 - 079 542 66 50 - felicien.mazzola@ville-ge.ch

Centenaire de la venue à Genève du Chef Iroquois Deskaheh

Il y a cent ans, en 1923, Deskaheh, le Chef Cayuga de la Confédération des Six Nations Iroquoises (Haudenosaunee), venait du Canada à Genève pour revendiquer la souveraineté et les droits de son peuple auprès de la Société des Nations (SDN). Deskaheh n'ayant pas pu s'exprimer devant la SDN, Monsieur Jean-Baptiste Pons, alors Maire de Genève, l'invita à prononcer un discours devant le Conseil municipal puis la population genevoise. Deskaheh est considéré comme étant le premier autochtone à avoir soulevé au niveau international le problème de la perte d'autonomie et de la dépossession des Premières Nations par les Etats colonisateurs. Son nom est devenu le symbole de la détermination des Peuples Autochtones à faire reconnaître leur existence et leurs droits.

Depuis le remplacement de la SDN par l'ONU en 1945, Genève est devenue la capitale mondiale des droits humains et accueille divers mécanismes onusiens qui œuvrent pour une meilleure reconnaissance des droits des Peuples Autochtones. Les relations entre la Ville de Genève et les Haudenosaunee se sont approfondies lors de plusieurs visites de délégations iroquoises en 1977, 1997, 2013 et 2019.

Le Conseil administratif a décidé de célébrer dignement le centenaire de la venue à Genève de Deskaheh et son action en faveur des Peuples Autochtones ainsi que le rôle que Genève joue désormais dans ce domaine. En collaboration avec le Comité des relations extérieures Haudenosaunee, le Conseil administratif a mis sur pied un programme de commémoration qui se déroulera à Genève jusqu'en 2024 avec la contribution du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et du Centre de documentation, de recherche et d'information des Peuples Autochtones (DOCIP). Ces événements commémoratifs seront coordonnés par le Service des relations extérieures et de la communication (SREC) de la Ville de Genève.

Ce programme débute par deux cérémonies publiques :

- l'une le 7 février 2023 à 14h30 au MEG pour restituer deux objets sacrés appartenant à la nation Haudenosaunee ;
- l'autre le 9 février 2023 à 10h30 au parc des Bastions pour la plantation de l'Arbre de la Paix. Durant cette cérémonie, avec un ancien sage Seneca, des armes seront enterrées pour sceller les relations séculaires d'amitié entre la Ville de Genève et la Confédération des Six Nations Iroquoises.

En juillet 2023, le pont du Mont-Blanc sera pavoisé avec le drapeau Haudenosaunee et une exposition de photos, réalisée en collaboration avec le Woodlands Cultural Center du Canada, aura lieu sur le quai Wilson. De plus, une délégation autochtone sera officiellement accueillie par les autorités de la Ville de Genève au Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard. D'autres moments de rencontres entre des membres des Peuples Autochtones et la population genevoise pourront être organisés. En 2024, lors d'une exposition temporaire, le MEG abordera la question de la souveraineté des Peuples Autochtones.

Contact

Service des relations extérieures et de la communication
Mme Tamara Wiher, cheffe de projets
022 418 29 42 – tamara.wiher@ville-ge.ch

Nouveau chef de service au Service des relations extérieures et de la communication

Le Conseil administratif a nommé Monsieur Pascal Rapillard au poste de chef du Service des relations extérieures et de la communication (SREC) de la Ville de Genève. Le nouveau chef de service entrera en fonction le 1^{er} mai 2023.

Responsable depuis 2013 de la Division des relations extérieures et politiques et de la communication du Centre international de déminage humanitaire (GICHD), institution basée à Genève, Monsieur Rapillard est titulaire d'une licence en relations internationales de l'Institut de hautes études internationales et du développement, Genève, et d'un Master en droit international public de l'Université Panthéon Sorbonne de Paris.

Il dispose d'une riche expérience, acquise en Suisse et à l'étranger, dans les domaines des relations internationales et de la communication institutionnelle, et possède une connaissance très fine de l'univers et des mécanismes de la Genève internationale. Compte tenu de sa formation et de son expérience, Monsieur Rapillard saura relever les défis inhérents à la fonction qu'il s'apprête à assumer, contribuant ainsi à la consolidation et au renforcement de la Ville de Genève en tant que siège de nombreuses organisations internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales, et en tant qu'acteur des relations internationales dans divers domaines et contextes.

Le Conseil administratif souhaite à Monsieur Rapillard plein succès dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches et responsabilités au service de la Ville de Genève. Il remercie en outre chaleureusement Monsieur Steve Bernard, actuel chef du SREC, pour son engagement et pour le travail de qualité qu'il a prodigué durant plusieurs années au service de la Ville.

Contact

M. Philippe d'Espine, chargé de l'information du Conseil administratif
079 372 84 59 – philippe.despine@ville-ge.ch